



**RÉSEAU  
OUEST  
NORMAND**  
pôle métropolitain

## **Comité Syndical du 16 février 2024**

### **Salle F4 719 – CU Caen la mer**

### **Procès-verbal de la séance**

Le 16 février 2024, à 12h, le Comité Syndical du Pôle Métropolitain Réseau Ouest Normand, régulièrement convoqué le 30 janvier 2024, s'est réuni, dans sa composition prévue à l'article 3-1 des statuts du pôle métropolitain, à la Salle du Bureau (F4-719) de la CU Caen la mer, à Caen, sur convocation adressée à ses membres par Monsieur Joël BRUNEAU, Président, qui préside la séance.

#### **Étaient présents :**

**Communauté Urbaine Caen la mer :** Mme Florence BOUCHARD, M. Joël BRUNEAU, Mme Sonia DE LA PROVOTE, M. Dominique GOUTTE, M. Nicolas JOYAU, Mme Ghislaine RIBALTA, M. Pierre SCHMIT, Mme Béatrice TURBATTE

**Communauté Urbaine d'Alençon :** M. Joaquim PUEYO

**Communauté d'Agglomération Saint-Lô Agglo :** M. Laurent PIEN, M. Dominique PAIN (délégué suppléant)

**Communauté d'Agglomération Le Cotentin :** M. Patrick LERENDU, Mme Odile THOMINET, Mme Véronique MARTIN-MORVAN (déléguée suppléante)

**Communauté de Communes Val es Dunes :** M. Philippe PESQUEREL, Mme Marie-Françoise ISABEL (déléguée suppléante – ne prend pas part aux votes)

**Communauté de Communes Cingal – Suisse Normande :** M. Jacky LEHUGEUR

**Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon :** M. Hubert PICARD

**Communauté de Communes Cœur de Nacre :** M. Thierry LEFORT

**Communauté de Communes Pays de Falaise :** M. Jean-Philippe MESNIL

**Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge :** M. François VANNIER

**Communauté de Communes Bayeux Intercom :** Mme Mélanie LEPOULTIER

**Communauté de Communes Granville Terre et Mer :** M. Michel PEYRE

**Communauté de Communes Intercom de la Vire au Noireau :** M. Georges RAVENEL, M. Gilles MALOISEL (délégué suppléant)

**Conseil Départemental de la Manche :** M. Benoît FIDELIN

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

Communauté d'Agglomération Le Cotentin : M. Olivier DE BOURSETTY (pouvoir à M. Patrick LERENDU)

Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie : M. Sébastien LECLERC (pouvoir à M. Rodolphe THOMAS)

Communauté de Communes Domfront Tinchebray Interco : M. Bernard SOUL (pouvoir à M. Joël BRUNEAU)

Communauté de communes Argentan Intercom : M. Frédéric LEVEILLE (pouvoir à M. Joaquim PUEYO)

Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche : M. Henri LEMOIGNE (pouvoir à M. Hubert PICARD)

Conseil Départemental de l'Orne : Mme Paule KLYMKO (pouvoir à Mme Béatrice TURBATTE), M. Jérôme NURY (pouvoir à Mme Sonia DE LA PROVOTE)

Conseil Départemental de la Manche : M. Hervé AGNES (pouvoir à M. Benoît FIDELIN)

Etaient excusés :

Communauté Urbaine Caen la mer : Mme Florence BOULAY, Mme Pascale BOURSIN (déléguée suppléante), M. Sébastien FRANCOIS (délégué suppléant)

Communauté d'Agglomération Flers Agglo : M. Michel DUMAINE, M. Yves GOASDOUE

Communauté d'Agglomération Le Cotentin : M. Benoît ARRIVE, M. David MARGUERITTE

Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie : M. François AUBEY, M. Sébastien LECLERC

Communauté de Communes Cingal – Suisse Normande : M. Olivier GUILLEMETTE (délégué suppléant)

Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : M. Henri GIRARD (délégué suppléant)

Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge : Mme Sophie GAUGAIN

Communauté de communes Coutances Mer et Bocage : M. Jean-René BINET

Communauté de communes Bayeux Intercom : M. Arnaud TANQUEREL (délégué suppléant)

Communauté de communes Granville Terre et Mer : M. Philippe LETENNEUR (délégué suppléant)

Communauté de communes Villedieu Intercom : M. Charly VARIN, M. Freddy LAUBEL (délégué suppléant)

Communauté de Communes Baie du Cotentin : M. Jean-Claude COLOMBEL, Mme Catherine KERVADEC (déléguée suppléante)

Communauté de Communes Terre d'Auge : M. Hubert COURSEAUX, M. Yves DESHAYES (délégué suppléant)

Communauté de communes Argentan Intercom : M. Michel LERAT, M. Jean-Louis MENEREUL (délégué suppléant)

Communauté de communes Pré-Bocage Intercom : M. Christian HAURET

Conseil Départemental du Calvados : M. Patrick JEANNENEZ, M. Ludovic ROBERT

Conseil Départemental de l'Orne : M. Jean-Pierre FERET (délégué suppléant), M. Alain LANGE (délégué suppléant)

***Ouverture de la séance***

M. BRUNEAU remercie les élus pour leur présence, pour le premier comité syndical de l'année. Trois instances ont lieu dans l'année, en variant les lieux. En 2023, une s'est tenue à Caen, puis à Saint-Malo-de-la-Lande et enfin à Tinchebray-Bocage. En 2024, l'assemblée d'aujourd'hui se tient à Caen, puis ce sera à Lisieux le 29 mars.

Le Débat d'orientation budgétaire, incontournable pour le fonctionnement du Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand, sera présenté. Puis, seront évoquées deux grandes thématiques, sans vote :

- L'actualité de la modification du SRADDET normand.
- L'actualité de la COP Normandie.

Aussi, ce comité syndical permettra d'échanger largement sur ces deux points, mais également librement sur le temps du déjeuner.

L'après-midi sera consacrée à la visite du CIREVE : le Centre interdisciplinaire de réalité virtuelle de l'Université de Caen. Sonia DE LA PROVOTE et Dominique GOUTTE y participeront. L'accueil sera fait par Sophie Madeleine, Directrice du CIREVE et Ingénieur de recherche HDR, et de Stéphane COSTA, Professeur en Géographie et Co-Président du GIEC normand. Chacun pourra bénéficier d'une présentation de cet équipement et du projet REVEcot : Réalité Virtuelle et villes côtières. Ceux qui se sont inscrits à la visite immersive pourront découvrir la simulation d'une submersion marine telle qu'il est attendu qu'elle se produise en 2100 dans une rue d'Etretat. Ceux hors de la salle bénéficieront d'une retransmission sur écran.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal du 10 novembre 2023
2. Débat d'orientation budgétaire 2024
3. Synthèse de l'avis du Préfet de Région et de certaines PPA sur la Modification du SRADDET
4. Actualité de la COP Normandie et impact sur la territorialisation des transitions

**M. Gilles MALOISEL est désigné secrétaire de séance.**

### **1. Approbation du procès-verbal du 10 novembre 2023**

Le PV du Comité syndical du Réseau Ouest Normand en date du 10 novembre 2023 est soumis à approbation.

*M. MALOISEL souligne que les réunions tournantes sont très intéressantes. Il revient sur les propos du représentant de l'INSEE lors de la dernière Conférence. Il souhaite arriver à obliger l'INSEE à faire un recensement total des communes nouvelles tous les 4 ans. Quand on se base sur 2019-2022, l'année de référence est 2019. Or, il y a eu de nombreuses constructions depuis. Il y a donc des difficultés de transparence. Il s'agirait d'imposer de nouvelles règles.*

*M. BRUNEAU ajoute que cela a une incidence sur le calcul de la DGF. Il y a toujours 2 ans de décalage sur les chiffres annoncés dans la presse et sur les populations légales INSEE.*

**Le procès-verbal du 10 novembre 2023 est approuvé, à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

### **2. Débat d'orientation budgétaire 2024**

Le budget 2024 constitue le deuxième budget à part entière pour notre Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand. Le budget est circonscrit aux seules dépenses et recettes nécessaires aux réflexions, débat et actes de communication menés par le nouveau Pôle métropolitain. C'est donc un budget très modéré qui est proposé.

Le vote du budget de l'exercice 2024 sera inscrit à l'ordre du jour de la réunion du comité syndical du 29 mars 2024. La tenue de ce débat le 16 février 2024 respecte l'obligation des 2 mois maximum de délai.

L'année 2024 est marquée par le passage à la nomenclature M57.

**Le budget prévisionnel s'équilibre à 183 582 euros en section de fonctionnement et ne comporte rien en section d'investissement.**

Tous les détails figurent dans le projet de délibération et dans le rapport d'orientation budgétaire qui ont été envoyés.

#### **Evolutions prévisionnelles des dépenses**

**S'agissant des charges à caractère général :**

- Le PM RON prévoit un peu plus de 6 000 € de **frais de colloques et séminaires**, 9 000 € de **frais de réception**, 20 000 € de **voyages et déplacements**, car il sera proposé un voyage d'étude sur une thématique d'actualité pour les élus qui seront intéressés. Il est prévu également 8 000 € de **frais de catalogues et imprimés**.
- Les **moyens généraux et matériels** sont évalués à 15 000 €, à rembourser au Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole.

**S'agissant des charges de personnel**, le tableau des effectifs est estimé à 1,2 ETP pour 2023, pour un montant évalué à 84 000 €. Avec toujours un DGS et un directeur adjoint sur 10 % de leur temps de travail, et une Manager du Réseau Ouest Normand arrivée au 1<sup>er</sup> mai 2023, à hauteur de 1 ETP. Son coût est intégralement pris en charge par la Communauté urbaine Caen la mer, comme cela était prévu.

**S'agissant de la cotisation en dépense versée à l'AUCAME**, elle a été fixée à 0,03 € / hab DGF, soit **40 800 € estimés en 2024**, pour l'accompagnement de l'AUCAME sur les travaux du Réseau Ouest Normand.

#### **Evolutions prévisionnelles des recettes**

**S'agissant les recettes des membres**, conformément à l'article 8 des Statuts du PM RON et conformément aux engagements pris en 2022 :

- Concernant la **contribution EPCI**, il est proposé de la maintenir à **0,05 € / habitant DGF**.
- Concernant la **Communauté urbaine Caen la mer**, en sus de la contribution à 0,05 € / hab DGF, une **subvention de fonctionnement** est sollicitée pour couvrir la masse salariale de la Manager du Réseau Ouest Normand. Son montant est estimé à 62 794 € pour 2024.
- Concernant les **Conseil départementaux**, il est proposé de rester sur un montant forfaitaire **inchangé** (CD Calvados : 10 000 euros, CD Manche : 6 000 euros, CD Orne : 4 000 euros).

**2023 présente un excédent brut de 37 788,48 €**. Cependant, il reste environ 11 000 € de frais de structures à payer en 2024 au titre de l'année 2023. L'excédent réel représente donc environ 27 000 €, largement dû à la masse salariale qui n'a exceptionnellement pas porté sur une année pleine. Prévu, cet excédent en première année permet de doter le Pôle métropolitain d'un fond de roulement nécessaire en début d'exercice.

**Le PM RON n'envisage pas d'autre recette pour 2023.**

Enfin, concernant les investissements :

- **pas d'engagement pluriannuel.**
- **pas d'emprunt.**
- **pas de section « investissement ».**

Mme THOMINET s'interroge par rapport à l'augmentation des charges de personnel comparativement au réalisé de 2023.

M. BRUNEAU que cela est lié aux revalorisations salariales intervenues dans les collectivités (points d'indice, prime pouvoir d'achat).

M. HUBERT précise que Mme EVE est arrivée le 1<sup>er</sup> mai 2023, la majorité des charges de personnel en 2023 n'ont donc porté que sur 2/3 d'année ; sur 2024, on sera sur une année complète.

M. BRUNEAU ajoute que les salaires seront compensés par la CU Caen la mer.

**Proposition :**

Vu les articles L2312-1, L5722-1 et D2312-3 du Code général des collectivités territoriales,  
Vu l'arrêté interpréfectoral n°DCL-BCLI-22-031 du 26 décembre 2022 portant création du Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand,

Il est proposé au Comité syndical de prendre acte du Débat d'orientation budgétaire.

**Vote :**

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

**PREND ACTE** du Débat d'orientation budgétaire.

### **3. Synthèse de l'avis du Préfet de Région et de certaines PPA sur la Modification du SRADDET**

**Rapporteur :** J. BRUNEAU - A. HUBERT

La Région Normandie a mis à disposition du public le dossier de Modification du SRADDET entre le 12 décembre et le 12 février 2024. Ce dossier a permis de consulter les nombreux avis des PPA rendus sur le projet de SRADDET.

Le Réseau Ouest Normand a organisé une visioconférence le 9 février dernier sur le sujet des Projets d'envergure nationale ou européenne (PENE). Ce sujet intéresse directement le SRADDET. Mais ce n'est pas le seul. Une rapide synthèse de l'avis du Préfet de Région des principaux avis des PPA est présentée.

M. BRUNEAU informe l'assemblée de la position de M. VARIN, excusé, qui a envoyé un courriel.

M. BRUNEAU demande où en est le contournement Sud-Ouest de Cherbourg et si les études environnementales sont réalisées.

M. LERENDU répond que les études sont faites et que c'est au stade de la concertation publique.

M. HUBERT ajoute que, sur ce projet, il a consulté le dossier de mise en consultation publique mais qu'il n'a pas trouvé l'enveloppe de consommation d'espace. Il demande s'il y a de nouvelles hypothèses.

M. LERENDU répond qu'il est au stade de la présentation de 6 fuseaux. En fonction des fuseaux, la consommation sera différente.

Concernant les projets routiers, M. HUBERT ajoute que la position de la Manche, est que ceux-ci soient d'intérêt régional et non national.

M. BRUNEAU précise qu'il ne connaît pas précisément le projet de Framatome.

M. LERENDU explique que Framatome va devoir passer de 200 à 600 collaborateurs sur le site de La Hague, ce qui n'est aujourd'hui pas possible. Un site va leur être proposé sur la ZAC des Pieux.

M. BRUNEAU ajoute que Framatome travaille aussi pour un intérêt national. Ils ne travaillent pas que pour les locaux.

M. LERENDU répond que c'est ce qui est demandé par l'Agglomération du Cotentin.

M. PEYRE évoque l'axe Granville-Avranches, qui ne sera plus projeté en 2x2 voies, mais en 2x1 voie.

Selon M. BRUNEAU, les projets purement routiers sont plus d'intérêt régional que national.

Mme DE LA PROVOTE ajoute que la liste a été constituée en ayant conscience que certains projets pourraient être plutôt d'intérêt régional que d'intérêt national. Il s'agissait de mettre en lumière des projets utiles et importants. D'autre part, en matière de développement économique, on ne connaît pas très bien les critères. Quand on regarde, au niveau national, sont identifiés ceux qui ont fait acte de candidature. Il ne faut donc pas s'empêcher de proposer des projets. Un certain nombre de projets inscrits dans la liste nationale des PENE sont également déjà sur du foncier artificialisé. L'enveloppe qui est donnée pour les projets, ce n'est pas de l'artificialisé. Il y a 12 500 ha sur le territoire national et il y a une répartition sur les régions avec une enveloppe de solidarité. Il faut donc identifier un certain nombre de projets, parce que l'enveloppe, telle qu'elle a été définie, est probablement surestimée en termes de consommation par rapport à la réalité de consommation. Le canal Seine-Nord n'est d'ailleurs pas sûr de pouvoir être réalisé. Il faut donc être sérieux, sobres, mais aussi volontaires.

M. BRUNEAU remarque qu'on peut se positionner auprès du SRADDET sur la liste in-extenso. Ensuite, il y aura des discussions.

M. PUEYO précise qu'il y a la N 12 dans la liste, mais pas la reconstruction de l'hôpital d'Alençon, d'envergure au moins régionale, avec une enveloppe conséquente mériterait d'y figurer. La ville d'Alençon a décidé pour cela d'acquérir des terrains, à l'ouest, sur des terres agricoles.

M. DUNY propose d'ajouter le projet de l'hôpital d'Alençon à la liste.

M. BRUNEAU propose de valider la liste présentée au Comité syndical, tout en ajoutant l'hôpital d'Alençon. Cette liste, accompagnée d'un courrier, est transmise dès cet après-midi au Président de Région.

M. MALOISEL revient sur les communes nouvelles et historiques. Quand il y a des hectares supplémentaires, comment mettre en adéquation avec le SCoT ?

M. BRUNEAU répond qu'il s'agit de prendre une décision mutualisée à l'échelle du SCoT.

M. DUNY ajoute qu'effectivement, certaines communes nouvelles sont pénalisées.

#### 4. Actualité de la COP Normandie et impact sur la territorialisation des transitions

*Rapporteur : J. BRUNEAU - P. DUNY*

La Conférence des Parties Normandie (COP Normandie) a été lancée le 15 décembre dernier à Caen, par le Ministre Christophe BECHU, qui a partagé une déclinaison régionale indicative de la trajectoire de la Normandie à l'horizon 2030 et qui a défini la méthode de concertation à adopter à l'échelle régionale.

La COP Normandie a pour objectif à échéance de l'été 2024 de :

- territorialiser les objectifs de la planification écologique, dans une feuille de route 2030,
- et décliner les actions à mener et financer dans les CRTE.

Les enjeux affichés sont donc théoriquement importants, cependant le calendrier est très serré et la communication de l'Etat sur ce sujet est... perfectible. Il est proposé une synthèse de la démarche en cours, puis un échange.

*M. BRUNEAU précise que, quand on parle de gaz à effet de serre, 50 % sont produits par 3 sites : Fos-sur-Mer, Le Havre et Dunkerque. Si on était un pays rationnel, on ferait tout pour diminuer de 50 % plutôt que de se disperser dans des structures qui ne vont pas servir à grand-chose. Les effets levier sont principalement les mobilités.*

*M. DUNY remarque que le mot « PCAET » n'a été prononcé à aucun moment par l'Etat. Nos PCAET ne sont cependant pas incorrects et leurs fiches actions sont utiles.*

*M. MALOISEL ajoute que le bilan à mi-parcours du PCAET est très bien fait. Il a organisé une réunion avec les services de l'Etat afin de se mettre d'accord sur un diagnostic à reproduire.*

*M. BRUNEAU remarque que rien n'est simple en matière d'agriculture. La principale émission de gaz à effet de serre de l'agriculture, c'est l'utilisation des engrais azotés (fabrication et épandage). Le 2<sup>e</sup> facteur, c'est le retournement des terres. Si on veut capter le carbone, il ne faut pas labourer. Si on veut éliminer les mauvaises herbes autrement qu'avec du glyphosate, il faut retourner la terre.*

*Mme LEPOULTIER : A reçu le questionnaire sous forme de tableau, via l'Etat, en préparation de la COP. Une réponse va être réalisée au niveau de Bayeux Intercom notamment en matière de sobriété et d'économie circulaire. Mais il est impossible de répondre au niveau de sa commune de 1000 habitants, le questionnaire porte des objectifs extrêmement ciblés et nous avons peu de temps pour y répondre. Comment cela va-t-il s'inscrire ?*

*M. DUNY répond qu'on ne sait pas encore exactement. Le secrétariat général de la planification écologique a fait un gros travail. Soit ce qui a été fait est correct, soit il faut modifier. On entre dans un principe de compatibilité. Il faudra cependant probablement faire des modifications dans nos documents locaux.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h50.

Le Secrétaire,

Gilles MALOISEL

Le Président,

  
Joël BRUNEAU